Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 971-249710047-20261021-2026_10_125-DE

MARIE-GALANTE
1ère Communauté de Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 21/10/2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 16**
- **Présents à la séance : 10**
- **Pouvoirs : 1**
- **Suffrages : 11**
- **Convocation du : 15/10/2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un du mois d'octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maguy FUMONT-SAMSON, 1ère Vice-Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL		X		M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X			M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO		X		Mme Marie-Ange ELIACIN	X		
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ELIACIN

Délibération n°2026-10-125
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DU COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-6-1, L.1321-1 et suivants ;
Vu les dispositions de l'article R.213-50 et du I de l'article R.213-51 du Code de l'environnement

Madame la 1ère Vice-Présidente expose :

Pour donner suite à l'installation des conseillers communautaire, il convient de délibérer afin de désigner les représentants de la CCMG au sein des organismes extérieurs.

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité constitue l'instance de concertation des politiques de l'eau et de la biodiversité en Guadeloupe. Il est consulté sur les grandes orientations de gestion de la ressource en eau, les programmes d'intervention de l'Office de l'Eau ainsi que sur les documents stratégiques relatifs aux milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 971-249710047-20261021-2026_10_125-DE

La représentation de la Communauté de Communes de Marie-Galante au sein de cette instance participe à la défense des intérêts du territoire et à sa contribution aux politiques publiques de l'eau.

En application des dispositions de l'article R.213-50 et du I de l'article R.213-51 du Code de l'environnement, la représentation des communes et groupements de collectivités territoriales au Comité de l'eau et de la biodiversité de la Guadeloupe est assurée par :

- cinq délégués pour les groupements de collectivités territoriales compétents en eau potable et assainissement ;
- un délégué pour les communes.

Afin de siéger au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, la CCMG doit désigner son représentant pour les groupements de collectivités territoriales compétents en eau potable et assainissement, à choisir parmi les conseillers communautaires. Il est proposé de désigner Monsieur Joël TOTO, conseiller communautaire et membre du Bureau communautaire.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **DE DESIGNER** Monsieur Joël TOTO, conseiller communautaire et membre du Bureau communautaire, en qualité de représentant de la CCMG au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Pour la Présidente empêchée,
Maguy FUMONT-SAMSON

1ère Vice-Présidente de la CCMG

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE
LA PRÉSIDENTE

Certifié exécutoire compte tenu de :
- La transmission en sous-Préfecture le : 26 OCT. 2026
- L'affichage le : 26 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr

MARIE-GALANTE
1re Communauté de Communes d'Outre-Mer